

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 7 Mars 2012 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 27 Février 2012

Le Maire,

Jean RICHARD

✧ ✧ ✧

Séance du 7 Mars 2012

L'an deux mille douze, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Madame Monique GUERRIER et Madame Annie MAUFFREY, ayant donné procuration. Mesdames Claudine BAUDIN, Stéphanie BURTON, Marie-Thérèse CHRIST, Messieurs Samuel PCHLA, Frédéric MATHIOT, Ludovic DAVAL, Claude MARTIN, excusés.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Madame Isabelle JACQUOT ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions.

✧ ✧ ✧

OBJET : Approbation du Compte rendu de la séance précédente

011/2012

Le compte rendu de la séance du 18 Janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.



Droit de préemption

N° 2.3

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été confiées

012/2012

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

- Section AD n° 153 et 154 sis 27 Les Rabeaux en nature de maison et appartenant à Madame PICARD Marie-France.

- Section AD n° 572 sis 47^E Les Rabeaux en nature de maison et appartenant à Monsieur COULLET Julien.

- Section AD n° 467, 468, 470, 466 sis 32 Rue des Mousses en nature de maison et appartenant à Monsieur LECOMPERE Jean-Noël.

- Section AC n° 540, 542, 544 sis Zone Artisanale du Centre en nature de local commercial et appartenant à la SARL Contrôle Automobile Ajolais.

➤ Vendre de la ferraille à la S.A. FERS et METAUX pour 217,80 €.

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



Acquisitions

N° 3.1

**OBJET : Acquisition de terrains en vue de la création d'un parcours sportif :
Modification de la délibération n° 83-2011 du 13 octobre 2011**

013/2012

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 83-2011 du 13 octobre 2011, nous avons décidé l'acquisition d'un certain nombre de parcelles à Monsieur Laurent LEUVREY en vue de la création d'un parcours sportif.

Dans cette délibération, la parcelle cadastrée section AE n° 918 a été omise.

Je vous invite à bien vouloir compléter la délibération précitée dans ce sens.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Constate que la parcelle cadastrée, Commune du Val-d'Ajol, section AE n° 918, a été omise lors de sa délibération n° 83-2011 du 13 octobre 2011.

➤ Décide l'acquisition de la parcelle précitée, appartenant à Monsieur Laurent LEUVREY, aux conditions fixées pour les parcelles désignées dans la délibération n° 83-2011 du 13 octobre 2011.



Fiscalité

N° 7.2

| |
|---|
| <u>OBJET</u> : Taxe sur la consommation finale d'électricité |
|---|

014/2012

Le Maire expose les dispositions des articles L.2333-2 et suivants (L.3333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26) du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.5212-24 à L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ Décide :

Article premier

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à zéro.

Article 2

Le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire des communes de Le Val-d'Ajol.

➤ Charge le Maire de notifier cette décision aux Services Préfectoraux.



Décisions budgétaires

N° 7.1

| |
|--|
| OBJET : Compte Administratif 2011 (Budget Principal, Eau, Assainissement) |
|--|

015/2012

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Bernadette DURUPT, Adjointe, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Jean RICHARD, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

a) Compte Principal, à l'unanimité :

| | <u>Section d'investissement</u> | <u>Section d'exploitation</u> |
|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses | 950 849,97 | 2 921 250,02 |
| Recettes | <u>740 874,31</u> | <u>3 323 046,64</u> |
| Résultats de clôture | - 209 975,66 | + 401 796,02 |

b) Compte du Service de l'Eau, 1 abstention, M. POTAUFEUX :

| | <u>Section d'investissement</u> | <u>Section d'exploitation</u> |
|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses | 222 892,48 | 280 446,30 |
| Recettes | <u>148 495,41</u> | <u>383 993,21</u> |
| Résultats de clôture | - 74 397,07 | + 103 546,91 |

c) Compte du Service de l'Assainissement, à l'unanimité :

| | <u>Section d'investissement</u> | <u>Section d'exploitation</u> |
|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses | 231 635,80 | 262 094,96 |
| Recettes | <u>717 669,40</u> | <u>279 765,53</u> |
| Résultats de clôture | + 486 033,60 | +17 670,57 |

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité du budget principal que pour les comptabilités annexes, les indemnités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Décisions budgétaires

N° 7.1

| |
|--|
| OBJET : Compte de Gestion du Receveur (Budget Principal, Eau, Assainissement) |
|--|

016/2012

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ Déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement dressés pour l'exercice 2011, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



OBJET : Débat sur les orientations budgétaires

017/2012

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claudine DERVAUX, Adjointe aux Finances, qui expose :

Vous avez certainement pris le temps de prendre connaissance du document qui vous a été adressé avec l'ordre du jour et dont l'introduction vous rappelle que ce débat est obligatoire, que les dotations de l'Etat ne sont pas en augmentation, le versement anticipé du FCTVA est maintenu, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées de 1,8 % et que le taux réduit de TVA à 7 % s'applique à la redevance de l'assainissement mais pas sur la facture d'eau qui est un produit de première nécessité et qui reste taxée 5,5 %.

Monsieur le Maire :

Ce qui veut dire que, mathématiquement, les factures de nos abonnés à l'assainissement vont augmenter.

Madame Claudine DERVAUX :

Pour revenir au contexte local, je n'ai pas trouvé de nouvelles ressources mises à part les produits de la forêt, les dotations de l'Etat, la fiscalité et les subventions qui diminuent je ne vois rien d'autre.

Monsieur Dominique HENRY :

Connaît-on les mécanismes de la dotation nationale de péréquation ?

Madame Claudine DERVAUX :

Non.

Concernant le budget principal, je vous ai joint des diagrammes du compte administratif, si vous avez des questions, je peux vous apporter des réponses.

Le taux de subvention du Conseil Général est inchangé, 16 % pour les choix communaux et 21 % pour les priorités départementales.

Je vous rappelle les principales opérations qu'il vous sera proposé d'inscrire au budget lors de la prochaine Commission des Finances : Construction d'une maison de santé, aménagement d'un parcours de santé, aménagement d'un parc « l'Ile aux enfants », la construction d'un abri à la Feuillée Nouvelle.

Il conviendra donc de limiter les dépenses de fonctionnement à l'indispensable.

Concernant les budgets annexes qui ont leur autonomie financière, les comptes administratifs sont positifs mais il conviendra d'évoquer les différents tarifs lors de la prochaine Commission des Finances.

Monsieur le Maire :

On attend vos éventuelles contributions ou remarques à ces orientations budgétaires.

Notre Commission des Finances aura à travailler sur le projet de budget mais d'ores et déjà, je peux vous dire que pour notre fin de mandat, nous rentrons dans la rigueur. On va essayer d'assumer les programmes d'investissement qui sont sur les rails mais on ne va pas faire de folie, le bon est derrière nous. Tout est à envisager y compris l'augmentation de l'impôt que je mets tout de suite à votre réflexion.

On est véritablement à un tournant en se disant que aujourd'hui même si on touche à certains leviers, ce n'est pas pendant ce mandat que l'on va en récolter les fruits, parce qu'il y a toujours un décalage.

La situation n'est pas catastrophique mais il faut être vigilant sur tous les points.

Globalement, on ne peut pas avoir des recettes qui diminuent, des subventions qui diminuent, comme l'a dit justement Claudine, il faut « gratouiller » partout, l'étau se resserre. Nous avons des charges fixes et les marges de manœuvres se restreignent.

Nous sommes proches de la fin de notre mandat, ce n'est pas très agréable à entendre. Quand on est élu, c'est pour avoir des projets, ne pas pouvoir les mener à bien, c'est frustrant mais malheureusement on est contraint et forcé.

Heureusement nos recettes de bois nous permettent de faire face puisque comme vous l'avez constaté au compte administratif, nos recettes 2011 ont été de 70 000 € supérieures aux prévisions.

Voilà, je vous ai dressé le tableau. Je vous laisse la parole.

Monsieur Jean-Claude LECHARPENTIER :

Si les taux d'imposition n'ont pas bougé depuis 30 ans, les valeurs locatives, celles qui servent de base, sont revalorisées régulièrement tous les ans, 1,8 % cette année, 2 % en 2011. Il y a quand même un effet mécanique de revalorisation de l'impôt.

Monsieur Dominique HENRY :

Jean-Claude, je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi parce que la revalorisation des bases d'imposition ne couvre que le coût de la vie.

On a donné énormément de choses à notre population sans avoir augmenté l'impôt.

Je me demande si on ne devrait pas faire une pose dans les investissements en 2012. Nous avons encore un million d'emprunt à réaliser.

Monsieur le Maire :

Ce sera le but de nos prochaines réunions de Commissions des Finances. On a des restes à réaliser qu'on va peut être abandonner. On va prendre ligne par ligne et on va examiner ce qu'il faut maintenir dans les programmes prévus.

Monsieur Dominique HENRY :

Sur l'emprunt de 1 220 000 € qui reste à réaliser, il y a 500 000 € pour le budget de l'eau. Il faut peut être faire abstraction de celui là.

Monsieur le Maire :

J'ai demandé que toutes les dépenses concernant les budgets annexes soient affectées à ce budget. Chaque budget doit avoir ses propres charges. Il faudra sans doute augmenter les tarifs des redevances de ces budgets.

Monsieur Dominique HENRY :

Ca fait deux années de suite que je demande qu'on augmente l'impôt. Le Département a augmenté de 8 % chaque année depuis deux ou trois ans.

Monsieur le Maire :

Les contribuables ajolais ont du mal à comprendre que les augmentations qui apparaissent sur leur feuille d'impôts locaux ne sont pas des décisions de la Commune. Lorsque je les reçois dans mon bureau, j'ai beaucoup de mal à leur faire entendre que les augmentations sont celles des autres collectivités.

Monsieur Vincent POTAUFEUX :

On est très en retard sur le budget de l'eau. Si on veut maintenir l'amélioration du réseau en dehors de l'investissement, vous connaissez ma position, là-dessus on n'a pas le choix, il va falloir jouer cash.

Monsieur le Maire :

Je vous rappelle quand même qu'en 2008, le budget de l'eau était déficitaire et qu'il a été redressé en deux ans.

Monsieur Vincent POTAUFEUX :

Le budget de l'eau doit s'équilibrer par lui-même. Si le service était confié à un concessionnaire, le prix du mètre cube serait supérieur à 80 cts.

Monsieur le Maire :

J'ajouterai, être vigilant, c'est garantir que ce service continuera à être exploité en régie.

Monsieur Vincent POTAUFEUX :

Si pour maintenir le réseau d'eau, vous étiez obligé de privatiser le service, l'entreprise qui l'exploiterait mettrait des millions d'euros sur la table pour le remettre à niveau.

Monsieur Dominique HENRY :

Au niveau des remboursements par d'autres redevables, on avait inscrit 244 000 €, on a encaissé 145 000 €, ce qui manque c'est le déneigement sur la voirie ?

Monsieur le Maire :

En partie et d'autres remboursements de la Communauté de Communes qui ont été encaissés avec un peu de retard. Ce point rentrera en débat à la Commission des Finances. Je suis content qu'il ait été soulevé. Il y en a qui suivent.

Avez-vous d'autres remarques ?

Si il n'y a pas d'autres commentaires sur ces orientations budgétaires, le débat est clos.



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ En réponse à une question de Monsieur Alexandre JACQUIN, Monsieur Dominique HENRY précise que les conteneurs à papier ont été vidés aujourd'hui.

2/ Monsieur Vincent POTAUFEUX :

Je pense que beaucoup de conseillers municipaux sont au courant de la tentative d'évolution de la gouvernance de la Communauté de Communes et j'aurais souhaité que Monsieur le Maire expose la position de la Municipalité devant les membres du Conseil sur l'évolution de la gouvernance de la Communauté de Communes parce que c'est quelque chose de très important qui se discute de plus en plus en catimini. Il y aura bientôt des élections à la Communauté de Communes et je pense que l'ensemble du Conseil Municipal doit en être informé.

Monsieur le Maire :

A la suite des difficultés rencontrées en 2011, un certain nombre de réunions ont eu lieu. Ces réunions ont donné un certain nombre de lignes directives :

Le président de la Communauté de Communes ne devrait être ni maire, ni adjoint.

Election d'un président unique pour la totalité du mandat.

Déplacement du siège de la Communauté de Communes afin qu'elle soit mieux identifiée par la population ainsi que notamment la pose de panneaux à l'entrée des communes concernées.

Il est vrai que pendant les périodes de fin d'année, il y a eu un certain stand-by sur cette opération et que lors du dernier conseil de Communauté, Etienne, très justement s'est également inquiété, comme tu le fais ce soir, de savoir où en était l'évolution des décisions qui avaient été prises.

Le bureau de la Communauté de Communes a décidé de créer un petit groupe de travail pour baliser la marche à suivre.

La démission du président est en cours.

Il est prévu un nouveau président qui s'ajouterait aux 6 membres du bureau actuel à enveloppe budgétaire totale constante pour les indemnités.

Le souhait serait que les trois maires soient présents au bureau sans être président.

J'ai l'intention de réunir les conseillers communautaires du Val-d'Ajol dans les semaines qui viennent avant cette échéance du mois d'avril pour qu'on examine ensemble les différentes candidatures.

Voilà la situation à ce jour. Je ne sais pas si elle appelle des remarques des personnes qui m'ont accompagnées dans le groupe de travail. Peut être qu'Etienne veut faire un commentaire, j'ai peut être omis des choses.

Monsieur Etienne CURIEN :

Ca me semble tout à fait complet. Simplement, si tu me le permets, je reprends la réflexion qu'on a portée au niveau de la Communauté de Communes depuis plusieurs années. Depuis le début du mandat, je me suis investi dans cette réflexion.

Il y a 4 idées fortes qui me taraudent.

- 1) il faut réintroduire un peu plus de démocratie, notamment en matière d'élection des vice-présidents,
- 2) il faut mettre en place une procédure en ce qui concerne le dépôt des projets,
- 3) il faut réfléchir à une mutualisation des services avec les trois communes,
- 4) il faut améliorer la visibilité de la Communauté de Communes afin que la population en connaisse un peu mieux le fonctionnement.

Considérant que j'ai un certain nombre d'idées sur ces différents points, j'ai trouvé qu'il était logique que je pose ma candidature à la présidence.

Je suis un petit peu perplexe maintenant sur l'évolution des choses parce que j'ai l'impression que l'élection qui se présente va encore être une élection où les ajolais vont se rassembler pour défendre leur candidat, les plombinois vont se rassembler pour défendre leur candidat et le Girmont va servir de variable d'ajustement.

J'ai malheureusement la désagréable impression que rien ne va changer.

Je compte sur vous pour convaincre nos amis girmontois et plombinois de voir dans la poursuite et dans la meilleure administration de la CCVM une des manières qui préserveront notre développement.

Monsieur Vincent POTAUFEUX :

Il ne faudrait pas que l'évolution des méthodes de gouvernance démotivent les gens qui se sont investis.

Il y a des choses qui marchent à la Communauté de Communes et il faut s'en féliciter. Il y a aussi malheureusement des choses qui ne marchent pas et pour celles là il faut améliorer le fonctionnement.

Je ne voterai pas pour un homme, je voterai pour un projet. Si personne ne présente de projets, je ne voterai pas. Il faut arrêter, à l'intérieur de la Communauté de Communes, d'opposer les hommes.

Jean, tu as dit que tu allais réunir les délégués communautaires ajolais pour en débattre. Je pense que vu l'importance du sujet, si les élus ajolais non délégués communautaires souhaitaient se joindre à cette réflexion, il ne faut pas leur fermer la porte.

3/.En réponse à Madame Nadine FLEUROT, Monsieur le Maire précise que le nettoyage des routes départementales, notamment au Peutet, incombe au Département.

4/ En réponse à une question de Monsieur Lucien ROMARY, Monsieur le Maire signale que la Commune est intervenue pour rendre service aux personnes privées d'eau durant la récente période de grand froid.

5/ En réponse à Monsieur Philippe DAVAL qui évoque des dégradations importantes faites par des exploitants forestiers sur une voie communale, Monsieur le Maire précise qu'il suit cette affaire de très près mais qu'il ne lui est pas possible de donner plus de précisions dans l'immédiat.

Le Maire,

Jean RICHARD